



LOGICIEL PCS ET DICRIM

TOUS LES OUTILS POUR LE RÉALISER ET LE MAINTENIR A JOUR

La vocation de ce logiciel est de vous permettre de disposer de tous les outils de gestion **opérationnelle** de l'événement.

Afin le Jour « J » de :

Sauvegarder les vies humaines

Diminuer les dégâts

Protéger l'environnement

Accueil Fiches réflexes Fiches opérationnelles

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des menus de l'application

MENU GENERAL

de l'application PCS / DICRIM

Le DICRIM				version Word 
Le diagnostic des risques				version Word 
L'annuaire de crise				version Excel 
Les fiches réflexes				Cliquez ici
Les fiches opérationnelles				Cliquez ici
Références réglementaires				

 **Menu général**

SOMMAIRE de l'annuaire de crise

ETAT DE LA SAISIE DE L'ANNUAIRE DE CRISE

(Les valeurs indiquées correspondent au(x) nombre(s) de ligne(s) déjà saisies)

1- Membres du Poste de Commandement Communal		Directeur des Opérations de Secours	0	Responsable des actions communales	6	Accueil	3	Secrétariat	0	Cellule communication	0	Cellule logistique évaluation	0	Cellule accompagnement	0
2- Liste des agents - élus		Liste des agents et des élus	5												
3- Liste des bénévoles		Liste des bénévoles	0												
4- N° Utiles		Communes limitrophes	0	Services administratifs	8	Services de secours	4	Gestionnaires de réseaux	6						
5- Moyens médico-sociaux		Médecins	1	Infirmiers	2	Pharmaciens	1	Psychologues Psychiatres	2						
6- Etablissements sensibles		Ets accueillant des enfants	1	Ets accueillant des PMR ou handicap	2	Ets médicalisés	1	Associations	3	Autres Ets	2				
7- CARE et hébergements		Gymnases	1	Ecoles	3										
8- Personnes sensibles		Personnes sensibles	1												
9- Moyens internes		EPI (en plus de ceux des agents)	2	Matériel signalisation et déviation	1	Logistique légère Services Techniques	1	Engins	1	Véhicules	3	Stock alimentaire et boissons	2	Matériel d'hébergement et d'hygiène	1
10- Moyens externes		Hébergements	3	Moyens Logistiques	1	Moyens de communication	4	Autres moyens externes	1						



Pratique et Automatique : Un état d'avancement de la saisie des données



FICHES OPERATIONNELLES

Introduction		Cliquez ici
	PCC	
PCC et fiches missions		Cliquez ici
Fonctionnement du PCC		Cliquez ici
Gestion de la post urgence		Cliquez ici
Liste des benevoles		Cliquez ici
Arrêté de declenchement du PCS		Cliquez ici
	Accueil	
Gestion de l accueil		Cliquez ici
Appels telefoniques		Cliquez ici
Accueil physique		Cliquez ici
	Secrétariat	
Main courante		Cliquez ici
	Logistique évaluation	
Gestion du personnel		Cliquez ici
Utilisation des radios		Cliquez ici
	Accompagnement	
Enregistrement des sinistres		Cliquez ici
Gestion du relogement		Cliquez ici
Centre d accueil et de regroupement		Cliquez ici
Planches bons pour repas & boissons		Cliquez ici
	Communication	
Alerte de la population		Cliquez ici
Gestion des medias		Cliquez ici
Messages accident industriel		Cliquez ici
Messages accident nucleaire		Cliquez ici
Messages accident TMD		Cliquez ici
Messages avalanche		Cliquez ici
Messages inondations		Cliquez ici
Messages mouvement de terrain		Cliquez ici
Messages rupture de barrage		Cliquez ici
Messages seisme		Cliquez ici
	Autres	
Avis de realisation du DICRIM		Cliquez ici
Arretes types		Cliquez ici
Arrete d approbation du PCS		Cliquez ici
Chapelle ardente		Cliquez ici
Convention type entreprise		Cliquez ici
Contrat d engagement		Cliquez ici
Formulaire personnes sensibles		Cliquez ici
Retour Experience		Cliquez ici
Retour a la normale		Cliquez ici



FICHES REFLEXES

1. Accident industriel [Cliquez Ici](#)
2. Accident nucléaire [Cliquez Ici](#)
3. Avalanche [Cliquez Ici](#)
4. Cas general [Cliquez Ici](#)
5. Chutes de neige [Cliquez Ici](#)
6. Feu de forêt [Cliquez Ici](#)
7. Inondations [Cliquez Ici](#)
8. Mouvement de terrain [Cliquez Ici](#)
9. Rupture de barrage [Cliquez Ici](#)
10. Séisme [Cliquez Ici](#)
11. Tempête [Cliquez Ici](#)
12. Transport de matieres dangereuses [Cliquez Ici](#)

Configuration requise :

Espace requis : 86 Mo

Installation Monoposte ou réseau.

Nécessite : Ou équivalent

Paramétrable. Nombre de lignes illimité.

Système d'exploitation : Windows XP et supérieur.

Disponible en téléchargement.



GERISK a été créée il y a près de 15 ans avec comme vocation, par l'intermédiaire d'Experts salariés, Ingénieurs HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) de prévenir et gérer les risques professionnels ainsi que les risques majeurs. A cet effet, nous avons développé des outils que nos Experts utilisent au quotidien. Le **Logiciel PCS - DICRIM** est par conséquent **un outil déjà éprouvé par plus de 600 Collectivités Territoriales sur l'ensemble du territoire national.**

LES AVANTAGES DU LOGICIEL PCS / DICRIM GERISK

- Réalisation de votre Plan Communal de Sauvegarde et de votre Dicrim en parfaite conformité avec la réglementation (L731.3 du Code de la Sécurité Intérieure),
- Un coût attractif et compétitif pour vous mettre en conformité,
- **OFFERT** : Une heure d'Assistance téléphonique avec nos Experts Ingénieurs HSE pour vous accompagner dans la démarche et répondre à vos questions.



BON A SAVOIR



RISQUES MAJEURS



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La Réglementation (L 731-3 du code de la sécurité intérieure)

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions des articles L. 741-1 à L. 741-5.

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune.

Mise à jour : Le plan communal ou intercommunal de sauvegarde est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications apportées aux éléments mentionnés aux articles R. 731-3 et R. 731-4. Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder cinq ans. (R 731-7)

Le défaut d'élaboration du PCS est-il sanctionné ?

Cela peut sembler paradoxal mais la réglementation n'a pas prévu de sanctions spécifiques pour les communes qui ne seraient pas dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde dans les délais impartis ou qui n'auraient pas respecté les formes requises dans sa mise en œuvre.



Comme malheureusement bien souvent en matière de gestion de risques, il n'y a pas de sanction préalable. Créant ainsi un faux sentiment d'impunité. En effet, lorsque l'événement survient (et il est par nature aléatoire) il est trop tard et les sanctions, y compris pénales, peuvent survenir.

La Responsabilité Pénale

En cas d'accident, on ne peut exclure que la responsabilité pénale du maire ne soit recherchée pour homicide et blessures involontaires. Sa responsabilité pourrait être retenue s'il était démontré:

- Que bien que n'ayant pas causé directement le dommage, l' élu a créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou n'a pas pris les mesures permettant de l'éviter (article 121-3 du code pénal).
- Qu'il a violé de manière manifestement délibérée une obligation particulière de sécurité imposée par la loi ou le règlement (tel est bien le cas des dispositions relatives au plan communal de sauvegarde) ou commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'il ne pouvaient ignorer.

La principale difficulté serait pour l'accusation de démontrer que l'absence de plan communal de sauvegarde a joué un rôle causal certain dans la réalisation du dommage.

Mais une fois cette obstacle franchi, les victimes trouveraient dans les dispositions du plan communal de sauvegarde des moyens sérieux dès lors qu'il s'agit là d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement. Pour peu que le préfet ou une association ait préalablement rappelé au maire ses obligations et la cause de l'élu serait entendue...

Pour mémoire, lors de la tempête Xynthia de 2010, 29 personnes ont perdu la vie sur le territoire de la Faute-sur-Mer. Le jugement du tribunal correctionnel qui a suivi, a condamné le maire à quatre ans de prison ferme pour « homicide involontaire » et « mise en danger de la vie d'autrui ». C'est à ce jour, la peine la plus lourde infligée à un élu pour ce type de faits. Un des facteurs qui a influencé ce jugement est la non prise en compte des risques majeurs du territoire et **l'absence de réalisation du Plan Communal de Sauvegarde**. La Cour d'Appel réduira finalement la peine à deux années de prison avec sursis avec interdiction définitive d'exercer toute activité publique.

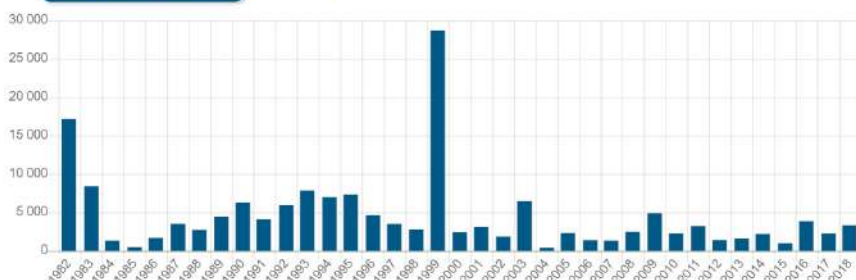


Certains élus estiment (à tort) que les risques naturels ou technologiques sont soit très limités voire inexistants sur leur Commune. Pour ceux-ci, vous retrouverez ci-dessous le nombre de reconnaissances de catastrophes naturelles de 1982 à 2018. Ce n'est plus un aléa mais désormais un risque presque certain...

Nombre de reconnaissances Cat Nat
tous périls confondus sur la période 1982 - 2018



TOUTES
RECONNAISSANCES



Nombre de communes reconnues en état de catastrophes naturelles :

- En 2017 : 2 334
- En 2018 : 3 364



www.gerisk.fr

Gerisk
Prévention et gestion des risques

Orias
IMMATRICULÉ N°
19004673

11, rue de l'industrie 38500 VOIRON - 04 72 53 53 40

SAS au capital de 30 000€

RCS Grenoble 483 967 485 00028 NAF 6622Z

Habilitation domaine organisationnel par la DIRECCTE
en qualité d'IPRP 69/2014/281

Mandataire d'un intermédiaire en assurance n°07003185